

"pastoralibus secessibus, quos indixerit episcopus, interesse sedulo curent, ut hic, si quæ maculæ ipsis adhæserint, abstergi possint, et inde mentis acies ad cœlestia contemplanda vividior, et voluntatis vires ad omne opus bonum amplectendum et persequendum firmiores evadant."

II.

Les jeunes prêtres obligés à subir l'examen prescrit par le premier Concile de Québec, devront se présenter à moi dans le cours du mois de Septembre et je leur assignerai moi-même un examinateur. Ils doivent se rappeler que cette obligation est sous peine de suspension.

Les deux sermons à faire pour 1878 auront pour sujet 1o. La vigilance, 2o. L'Eucharistie.

III.

L'assemblée du bureau de la Société Saint Joseph a eu lieu le 28 Août, tous les procureurs étant présents, excepté un seul.

Nous avons constaté avec peine, que par suite de la retraite de plusieurs curés, ou par l'abstention de quelques autres, les revenus de la caisse ecclésiastique sont tellement réduits qu'il a fallu diminuer d'un quart les allocations déjà très faibles. C'est un état de choses dont je suis persuadé que tous les membres du clergé du diocèse seront sensiblement affligés.

Quand il a été question de fonder une nouvelle société, il y a eu unanimité presque parfaite en faveur du projet. J'avais donc droit de compter que tous ceux qui faisaient partie de l'ancienne apporteraient leur concours à la nouvelle et qu'ainsi le bureau se trouverait en état de fournir à nos infirmes une allocation

conven-
tain ne
à cette
sont re
comme
sujet à

Com
ternelle
de l'arc
cet état
de cont
partie
Je rece
veulent
le bure
de retar

Il ne
de char
de cette
voir rég
tout ent
de vous
ce sujet
tente de
durant
de la pr
charitat
neque li

Le cor
de Saint
avons co
admiration
la dernière
viron \$1,